

08 mar 2021 -12:15

Le gouvernement fédéral double le montant des investissements pour les victimes de violences sexuelles

Le gouvernement fédéral va libérer dans les années à venir des moyens supplémentaires pour les victimes de violences sexuelles. Il a ainsi notamment décidé de doubler les moyens alloués à cette cause, passant de 8,5 millions l'année passée à 17,8 millions en 2023. Le nombre de centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles passera en outre de trois à dix. Le Premier ministre Alexander De Croo et la secrétaire d'État Sarah Schlitz l'ont annoncé aujourd'hui, à l'occasion de la journée internationale des femmes, lors de leur visite du centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles de l'hôpital universitaire de Gand.

Au centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles de l'UZ Gent, les victimes peuvent se rendre jour et nuit pour recevoir des soins, faire une recherche de traces et éventuellement déposer plainte. Le grand avantage est que le travail est multidisciplinaire et que les victimes n'ont à raconter leur histoire qu'une seule fois.

Depuis leur création, les trois centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles en octobre 2017 ont déjà accueilli au total 3473 victimes de violences sexuelles. L'âge moyen des victimes est de 25 ans, près de trois sur dix (28 %) sont des mineurs.

Un rétablissement plus rapide, davantage de dépôts de plainte

Cette approche des centres de prise en charge porte ses fruits : les victimes se rétablissent plus rapidement et déposent plus souvent plainte. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a décidé de doubler dans les années à venir les moyens alloués aux centres de prise en charge et à la lutte contre les violences sexuelles, passant de 8,5 millions d'euros l'an dernier à 17,8 millions en 2023.

Cette année, sous l'impulsion du gouvernement fédéral, trois nouveaux centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles ouvriront leurs portes, à Anvers, Charleroi et Louvain. En 2022, quatre centres supplémentaires verront le jour.

Alexander De Croo, Premier ministre : « Trop de jeunes filles et de femmes sont victimes de violences sexuelles dans notre pays. Il est grand temps de prendre la mesure de ce fléau. En investissant dans les centres de prise en charge, nous offrons un meilleur accompagnement aux victimes. Dans le même temps, nous lançons un signal clair aux auteurs des violences : nous ne le tolérerons plus. C'est pourquoi la lutte contre les violences sexuelles constitue également une priorité absolue pour la justice. »

Sarah Schlitz, secrétaire d'État à l'Égalité des chances : « Aujourd'hui nous célébrons les avancées en termes de droits des femmes et nous pointons aussi du doigt les inégalités persistantes. Les agressions sexuelles font partie des graves violations de ces droits. Les centres de prise en charge réalisent un travail crucial dans l'accueil des victimes et établissent le lien essentiel entre leur accompagnement et la justice. Plus les victimes portent plainte, plus les auteurs peuvent être punis. C'est pourquoi le Premier Ministre et moi-même voulions rappeler que ce gouvernement a fait de la lutte contre ces violences une priorité. »

Quelques chiffres clés

- En 2018, plus de dix viols et agressions sexuelles ont été signalés chaque jour dans notre pays. Ce chiffre serait en réalité cinq fois plus élevé, car peu de victimes se rendent effectivement à la police et portent plainte.
- 22 % des filles et 11 % des garçons ont subi des violences sexuelles directes (abus sexuels, tentatives de viol et viols) avant l'âge de 18 ans (Sexpertstudy, 2012).
- Un garçon belge sur dix et deux filles belges sur dix dans la tranche d'âge 18-25 ans ont été victimes de violences sexuelles directes au moins une fois, depuis l'âge légal de consentement (16 ans) (étude européenne Krahé, 2015).
- Le nombre de cas de violences domestiques indiqués dans l'enquête de santé 2020 de Sciensano est six fois plus élevé qu'en 2018. Parmi ces victimes, deux sur cinq ont vu la violence augmenter pendant le confinement.

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be